

# Vivre à BERSÉE

Bulletin municipal



## Le Mot du Maire

Chères Berséennes, Chers Berséens,

Quelques semaines après le scrutin, je tiens à vous renouveler ma profonde gratitude pour ce troisième mandat placé sous le signe de l'expérience et de l'avenir. L'heure est désormais au travail, loin des clivages de la campagne : les commissions sont installées et les premiers projets sont déjà travaillés. Dans le respect du débat démocratique, je serai comme toujours le Maire de toutes et de tous, au service de l'intérêt général. C'est avec un enthousiasme intact et une équipe pleinement engagée que nous continuons d'agir pour notre commune. Du fond du cœur, merci pour votre confiance partagée.

Après la période hivernale, nous retrouvons avec plaisir les nombreux rendez-vous qui rythment la vie de Bersée : animations culturelles, événements sportifs, fête de la musique et du marché, fêtes scolaires, fête nationale... mais aussi la récente braderie, autant de moments qui participent à la vitalité de notre commune.

Je souhaite adresser mes sincères remerciements à toutes celles et ceux qui contribuent à la réussite de ces temps forts : les équipes éducatives, les associations, les bénévoles, les commerçants, nos partenaires, les agents municipaux, et bien sûr vous tous, habitants, dont la présence donne tout leur sens à ces événements.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal des informations diverses, un chapitre spécial Budget et toutes les animations à venir.

Je vous souhaite un très bel été et me réjouis de vous croiser au détour de nos rues ou lors des prochaines manifestations.

**Arnaud Hottin**  
Maire de Bersée.

## Calendrier des Manifestations

Du 1<sup>er</sup> Juin au 15 Septembre 2026

### JUIN

#### Mercredi 3

Heure du conte - Médiathèque

#### Dimanche 07

Tournoi de pétanque - Courir à Bersée

#### Samedi 13

Noces d'or - Municipalité

#### Vendredi 19

Fête de la musique - Municipalité

#### Samedi 20

Kermesse - Ecole des 2 Tilleuls

#### Samedi 27

Kermesse - Ecole Sainte Thérèse

### Samedi 27 et dimanche 28

Tournoi de sixte - Supporters de l'ASB

### JUILLET

#### Samedi 11

PTIT DEJ' CULTUREL - Médiathèque

#### Lundi 13

Soirée fête nationale - Municipalité

### SEPTEMBRE

#### Samedi 05

Forum des Associations - Municipalité

#### Du lundi 7 au samedi 12

Portes ouvertes - Kyrielle danse

#### Samedi 12

ASB - Repas

## Sommaire

**Informations  
municipales**

P. 01 à 10

**Animations  
municipales**

P. 11

**Les écoles**

P. 12 et 13

**A la Médiathèque**

P. 14 à 16

**Pages des  
Associations**

P. 17 et 18

**Coin des  
Professionnels**

P. 20

## Conseil Municipal

### Délibérations de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2026

Présents : M. A. HOTTIN, Mme F. BOUCKENOOGHE, Mme C. CARPENTIER, M. D. DECROIX, Mme I. DERACHE, M. T. DESBONNET, M. J. DUBUS, Mme A. FOVELLE, M. G. LAMBERT, Mme MB. LEMESRE, M. X. LEMESRE, M. J. LEVASSEUR, Mme A. LHUILLIER, M. N. MOREAU, Mme D. PASTANT, Mme M. ROCH, M. S. ROGER, M. F. VASSEUR.

Excusés : Mme L. GOSSART pouvoir à Mme DERACHE.

#### Désignation du secrétaire de séance

M. Théo Desbonnet se propose d'être secrétaire de séance.

L'appel est effectué par Monsieur Théo Desbonnet,

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 avril s'est réuni à 19h00 en salle du conseil de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire

Le quorum étant atteint avec 18 élus présents sur 19, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire indique que, faute de réception des documents transmis par les services de la trésorerie, il convient de reporter les délibérations relatives à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif au prochain conseil.

**En préambule des délibérations à l'ordre du jour, le groupe minoritaire interroge M. le Maire sur la non indication des fonctions déléguées aux adjoints lors du conseil d'installation du 20 mars 2026.**

**M. le Maire et le DGS indique que les délégations de fonctions ont été prises par arrêté et transmis au contrôle de l'égalité.**

**(Précision apportée par le DGS le lendemain du vote : La réglementation n'indique pas que les délégations aux adjoints doivent être précisées lors de l'élection de ceux-ci. La délégation s'effectue par arrêté.**

**Le Maire est seul compétent pour déléguer une partie de ses attributions, le conseil municipal ne peut intervenir dans l'attribution de ces délégations.**

Le groupe minoritaire demande si les séances du Conseil Municipal peuvent être diffusées en direct, et/ou enregistrées.

M. le Maire indique que la réglementation le permet et qu'il est ouvert à la discussion avec l'ensemble des élus afin d'étudier cette possibilité.

#### 1 - DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX ATTRIBUTIONS DU MAIRE EXERCÉES AU NOM DE LA COMMUNE

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à exécuter les décisions du Conseil Municipal et en particulier

- Conserver et administrer les propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits,
- Gérer les revenus, surveiller les établissements communaux et la comptabilité communale,
- Préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses, les imputer en section d'investissement conformément à chacune des délibérations expresses de l'assemblée pour les dépenses d'équipement afférentes à des biens meubles ne figurant pas sur les listes et d'une valeur inférieure à un seuil fixé par arrêté des ministres en charge des Finances et des Collectivités Locales,
- Diriger les travaux communaux,
- Pourvoir aux mesures relatives à la voirie communale,

- Souscrire les marchés, de passer les baux des biens et les adjudications des travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements,

- Passer dans les mêmes formes les actes de vente, échange, partage, acquisition, transaction, lorsque ces actes ont été autorisés, conformément aux dispositions du Code Général Collectivités Territoriales,

- Représenter la Commune soit en demandant, soit en défendant,

- Procéder aux enquêtes de recensement.

**Aucune remarque du Conseil Municipal**

**La délibération est adoptée à l'UNANIMITE**

#### 2 - DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose que les dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée du mandat un certain nombre de ses attributions.

Le Conseil après avoir entendu Monsieur le Maire, (**Aucune remarque du Conseil Municipal**)

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECIDE à L'UNANIMITE** de déléguer au Maire les attributions suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,

- Procéder, dans les limites des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

- Il est proposé au Conseil Municipal de donner délégation au Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours et pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget sous réserve d'une délibération portant adoption d'un contrat d'emprunt.

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

# Conseil Municipal

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code d'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions fixées par délibération du 10 Avril 2006 portant approbation de la mise en place du droit de préemption urbain,
- Au titre de cette délégation, le Maire pourra exercer le droit de préemption urbain sur les secteurs suivants :
  - toutes les zones urbaines : zones U, toutes les zones d'urbanisation future : zones AU
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, concernant l'ensemble du contentieux de la commune, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000.00 euros,
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.
- Cette délégation au Maire vaudra pour les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 200 000.00 € sous réserve d'une délibération portant adoption d'un contrat de ligne de trésorerie. Le recours à un contrat de ligne de trésorerie sera réalisé après consultation d'établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations.
- autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. En cas d'empêchement du Maire, il est proposé au Conseil Municipal que les présentes délégations soient exercées par un Adjoint dans l'ordre des nominations.

### 3 – FIXATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES ÉLUS

Les indemnités de fonctions des élus locaux sont fixées en appliquant un pourcentage au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, c'est-à-dire, au 1er Janvier 2026 l'indice brut 1027 (indice majoré 835), pour l'exercice des fonctions de Maire et l'exercice des fonctions d'Adjoint.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ces indemnités.

Barèmes relatifs aux indemnités de fonction au 1 <sup>er</sup> Janvier 2026		
Indemnité de fonction brute mensuelle du Maire		
Strate démographique	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
De 1 000 à 3 499 hab	55.70%	2289.56
Indemnités de fonction brutes mensuelles des Adjointes		
Strate démographique	Taux maximal (en % de l'indice brut terminal)	Indemnité brute (en euros)
De 1 000 à 3 499 hab	21.38%	878.83

**Remarques** Le groupe minoritaire demande s'il est possible de procéder à une diminution des indemnités proposées. M. le Maire informe les membres du Conseil, qu'afin de concilier ses fonctions de Maire avec son activité professionnelle, il a fait le choix de réduire son temps de travail et donc sa rémunération de 50%, c'est pourquoi il propose de maintenir le choix des indemnités.

Le Conseil après avoir entendu les échanges, décide par :15 voix POUR : M. A. HOTTIN, Mme F. BOUCKENOOGHE, Mme C. CARPENTIER, M. D. DECROIX, Mme I. DERACHE, M. T. DESBONNET, M. J. DUBUS, Mme A. FOVELLE, M. G. LAMBERT, M. J. LEVASSEUR, Mme D. PASTANT, Mme M. ROCH, M. S. ROGER, M. F. VASSEUR.

Et 4 voix CONTRE : Mme MB. LEMESRE, M. X. LEMESRE, Mme A. LHUILLIER, M. N. MOREAU.

### 4 – DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA FORMATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer 8 commissions municipales permanentes :

- Finances ;
- Vie associative, sport et communication ;
- Culture et patrimoine ;
- Entretien : voiries, bâtiments et espaces verts ;
- Cadre de vie et environnement ;
- Enfance et jeunesse ;
- Solidarité et seniors
- Vie locale et économique : cérémonies

M. le Maire en est le Président de droit.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé de fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission à 6 membres, répartis comme suit :

- 5 membres pour le groupe majoritaire
- 1 membre pour le groupe minoritaire

Il convient de procéder à l'élection des membres siégeant dans ces commissions.

**Remarques** M. Lemesre et le groupe minoritaire regrettent que le nombre de conseillers soit limité à 6 par commission et ne permette pas une meilleure représentativité du résultat des élections municipales. Ils sollicitent la possibilité d'avoir plus d'un membre par commission pour le groupe minoritaire. Un tour de table est effectué pour entendre l'opinion des membres du Conseil sur cette proposition. Après échanges, il est convenu de maintenir la proposition initiale. Le groupe minoritaire sollicite la possibilité de désigner un suppléant en cas d'absence. M. le Maire informe les membres du conseil que cette

demande sera étudiée dans le cadre du vote du règlement intérieur prévu au CM du mois de juin.

Le Conseil après avoir entendu les échanges, décide par :

15 voix POUR : M. A. HOTTIN, Mme F. BOUCKENOOGHE, Mme C. CARPENTIER, M. D. DECROIX, Mme I. DERACHE, M. T. DESBONNET, M. J. DUBUS, Mme A. FOVELLE,

# Conseil Municipal

M. G. LAMBERT, M. J. LEVASSEUR, Mme D. PASTANT, Mme M. ROCH, M. S. ROGER, M. F. VASSEUR.

Et 4 voix CONTRE : Mme MB. LEMESRE, M. X. LEMESRE, Mme A. LHUILLIER, M. N. MOREAU.

De fixer le nombre membres des commissions permanentes à 6.

Il est ensuite procédé aux votes pour désigner les membres des commissions suivantes :

- **Finances** : Mme C. CARPENTIER, M. T. DESBONNET, M. G. LAMBERT, M. N. MOREAU, Mme D. PASTANT, M. F. VASSEUR.

- **Vie associative, sport et communication** : Mme F. BOUCKENOOGHE, M. J. LEVASSEUR, Mme A. LHUILLIER, M. G. LAMBERT, Mme D. PASTANT, Mme M. ROCH.

- **Culture et patrimoine** : Mme I. DERACHE, M. J. DUBUS, Mme A. FOVELLE, M. G. LAMBERT, Mme M-B. LEMESRE, Mme D. PASTANT.

- **Entretien** : voiries, bâtiments et espaces verts ; M. D. DECROIX, Mme I. DERACHE, M. T. DESBONNET, M. J. DUBUS, Mme L. GOSSART, M. N. MOREAU.

- **Cadre de vie et environnement** : Mme F. BOUCKENOOGHE, M. X. LEMESRE, M. J. LEVASSEUR, Mme D. PASTANT, M. S. ROGER, M. F. VASSEUR.

- **Enfance et jeunesse** : Mme I. DERACHE, Mme A. FOVELLE, Mme L. GOSSART, Mme A. LHUILLIER, Mme M. ROCH, M. S. ROGER.

- **Solidarité et séniors** : Mme F. BOUCKENOOGHE, Mme I. DERACHE, Mme A. FOVELLE, Mme L. GOSSART, Mme M-B. LEMESRE, M. ROCH.

- **Vie locale et économique, cérémonies** : Mme C. CARPENTIER, Mme I. DERACHE, M. T. DESBONNET, M. X. LEMESRE, M. J. LEVASSEUR, M. S. ROGER.

## 5- ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Considérant qu'un Centre Communal d'Action Sociale est créé dans toute commune de 1.500 habitants et plus. Il convient de procéder à la fixation du nombre de membres élus et nommés en nombre égal.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2809 fixant le nombre de membres élus à la Commission Administrative du C.C.A.S. de Bersée,

Vu l'article L 163.5, L 163.6, L 163.7 du Code des Communes sur la composition des comités des syndicats de communes et l'élection des délégués à ces comités,

Vu l'article L 121.12 du même code sur les formes de vote portant nominations de personnes,

Procédant à la désignation de cinq membres du Conseil Municipal à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de Bersée.

Nomme à ces fonctions :

- Madame Isabelle DERACHE, par quinze voix sur dix-neuf votants,
- Madame Anne FOVELLE par quinze voix sur dix-neuf votants,
- Madame Laurence GOSSART, par quinze voix sur dix-neuf votants,
- Madame Marie-Brigitte LEMESRE, par quinze voix sur dix-neuf votants,
- Madame Dominique PASTANT, par quinze voix sur dix-neuf votants.

Sur candidature et sur proposition du Maire les membres nommés au Conseil d'administration sont :

M. Fabien CHRISTIAENS, M. Pierre-Marie DELEBECQUE, Mme Chantal DUBAR, Mme Yvette VARLET, M. Fabien VICTOR.

**Remarques** : Comme pour l'élection des membres des commissions municipales, Mme LEMESRE indique regretter que la désignation des

membres du CCAS ne permette pas une meilleure représentativité du résultat des élections municipales ainsi que l'absence d'appel à candidatures public pour les membres nommés.

## 6 - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission

d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que M. le Maire en est président de droit,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,

Procède à l'élection et à **L'UNANIMITE**,

Membres titulaires :

- M. Daniel DECROIX,

- M. X. LEMESRE,

- M. F. VASSEUR.

- Membres suppléants :

- Mme Clémentine CARPENTIER,

- M. Nicolas MOREAU,

- Mme Dominique PASTANT.

## 7 - DÉSIGNATION D'UN GRAND ÉLECTEUR AU SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2026, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous

l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » d'un Grand Electeur appelé à constituer, pour cette

compétence, le collège départemental ou d'arrondissement. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN

chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence, l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué

à la formation de ce collège.

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Est élu à **L'UNANIMITE** membre titulaire: M. Arnaud HOTTIN

Est élu à **L'UNANIMITE** membre suppléant: M. Johnny DUBUS

## 8- DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA LPA

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 163.5, L 163.6, L 163.7 du Code des Communes sur la composition des comités des syndicats de communes et l'élection des délégués à ces comités,

Vu l'article L 121.12 du même code sur les formes de vote portant nominations de personnes,

Procédant à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal de

# Conseil Municipal

Création et de Gestion de la Fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs,

Nomme à ces fonctions à **L'UNANIMITE** :

**Délégué titulaire**

Mme Dominique PASTANT

**Délégué suppléant**

M. Gilles LAMBERT

## 10 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil que le Compte Administratif 2026 qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 323 175.84 €, qu'il convient d'en déterminer l'affectation.

Il propose au Conseil de le reprendre en Investissement, afin de l'affecter aux dépenses nouvelles,

Le Conseil, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Décide par :

15 voix POUR : M. A. HOTTIN, Mme F. BOUCKENOOGHE, Mme C. CARPENTIER, M. D. DECROIX, Mme I. DERACHE, M. T. DESBONNET, M. J. DUBUS, Mme A. FOVELLE, M. G. LAMBERT, M. J. LEVASSEUR, Mme D. PASTANT, Mme M. ROCH, M. S. ROGER, M. F. VASSEUR.

Et 4 voix CONTRE : Mme MB. LEMESRE, M. X. LEMESRE, Mme A. LHUILLIER, M. N. MOREAU.

de reprendre le résultat de fonctionnement d'un montant de **323 175.84 €** au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2026.

## 12 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu l'état n° 1259 COM transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes,

M. le Maire propose de ne pas apporter de modification aux taux de taxe pour cette année.

Suite à ces explications, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, vote comme suit, à **L'UNANIMITE**, les taux pour l'année 2026 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties 37,02 % (inchangé)

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties 62,08 % (inchangé)

Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires 11,11 % (inchangé)

**Remarques** : Les élus s'interrogent sur l'opportunité, à l'avenir, de mettre en place une taxation sur les logements vacants.

## 13 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu les articles L1612-12 et L1612-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Suite à la présentation détaillée par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte par

15 voix POUR : M. A. HOTTIN, Mme F. BOUCKENOOGHE, Mme C. CARPENTIER, M. D. DECROIX, Mme I. DERACHE, M. T. DESBONNET, M. J. DUBUS, Mme A. FOVELLE, M. G. LAMBERT, M. J. LEVASSEUR, Mme D. PASTANT, Mme M. ROCH, M. S. ROGER, M. F. VASSEUR.

Et 4 voix CONTRE : Mme MB. LEMESRE, M. X. LEMESRE, Mme A. LHUILLIER, M. N. MOREAU.

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1.628.706,00 € ;

Dépenses et recettes d'investissement : 1.585.730,00 €.

**Remarques** : Le groupe minoritaire indique voter contre ce budget en raison de la part importante des travaux de requalification du groupe scolaire ainsi que l'absence de réunion de la commission finances avant le conseil municipal.

M. le Maire indique qu'au regard du calendrier contraint en période postélectorale, et comme le prévoit la réglementation, les éléments budgétaires ont été transmis aux conseillers municipaux 15 jours avant la tenue du Conseil Municipal. Par ailleurs la réunion de conseil permet la tenue des débats sur le budget.

## 14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GROUPE SCOLAIRE DES 2 TILLEULS

Madame Pastant informe l'Assemblée que dans le cadre des activités scolaires, les enseignantes du groupe scolaire des 2 Tilleuls organisent un voyage pédagogique autour de la Vendée, pour 51 élèves.

Les enseignantes sollicitent la commune afin d'obtenir une subvention pour leur permettre de financer une partie de ce voyage.

Le montant attribué par la commune n'a pas augmenté ces dernières années, au regard de l'inflation, il est proposé de réévaluer le montant de la subvention à hauteur de 3500€, soit 68.60€/enfant.

Le Conseil décide à **L'UNANIMITE** de valider ce montant.

## 15 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ÉCOLE SAINTE-THÉRÈSE

Madame PASTANT informe l'Assemblée que dans le cadre des activités scolaires, les enseignantes de l'École Sainte-Thérèse organisent un voyage pédagogique sur la côte d'opale, pour 25 élèves.

Les enseignantes sollicitent la commune afin d'obtenir une subvention pour leur permettre de financer une partie de ce voyage.

Le conseil décide d'attribuer à **L'UNANIMITE** le même montant par élève que pour la subvention au groupe scolaire des 2 Tilleuls, soit 68.60€/enfant. Ce qui fixe la subvention à 1715€.

## 16 – MODIFICATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Par délibération n°3290 du 9 février 2024, le Conseil Municipal de Bersée a instauré un CME constitué au maximum de 19 enfants élus pour 2 ans.

Il est proposé de faire évoluer ce CME en Conseil Municipal des Jeunes, afin de permettre aux enfants Berséens scolarisés en 6ème et/ou 5ème de poursuivre leur engagement.

**Remarques** : Mme Lemesre interroge les élus sur les possibles difficultés rencontrées dans la gestion du groupe au regard de la différence d'âge entre des élèves de CE2 et 5ème. Mme Fovelle et Mme Derache indiquent ne pas avoir d'inquiétude à ce sujet mais que ce sera un point de vigilance.

Le Conseil décide à **L'UNANIMITE** de voter l'évolution du CME en CM.J.

M. le Maire déclare la séance close à 21h20.

Secrétaire de séance

M. le Maire

Directeur de la publication, Arnaud Hottin

Coordination / Rédaction, Dominique Pastant, Crédit photos, Dominique Pastant

Tirage : 1.100 exemplaires

Conception et impression TOUT EN IMAGE à Nomain, [www.toutenimage.fr](http://www.toutenimage.fr)

Mairie de Bersée - 03 20 59 20 20 - [mairiebersee@wanadoo.fr](mailto:mairiebersee@wanadoo.fr)

[www.bersee.fr](http://www.bersee.fr)

## BILAN FINANCIER 2025 & INVESTISSEMENTS 2026

Une gestion rigoureuse au service de notre commune

Lors de sa réunion du 9 avril 2026, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par à la majorité le compte administratif 2025 ainsi que le budget primitif pour l'année 2026.

Pour une nouvelle année consécutive, la municipalité a fait le choix de la stabilité fiscale. Les taux des taxes communales restent inchangés :

**Taxe sur le foncier bâti** : 37,02 %

**Taxe sur le foncier non bâti** : 62,08 %

### 1. Le fonctionnement en 2025 : Un excédent en nette progression

Le budget de fonctionnement regroupe toutes les dépenses quotidiennes nécessaires à la vie de notre commune (personnel, électricité, gaz, cantine scolaire, assurances, entretien des bâtiments) ainsi que les recettes qui les financent (impôts locaux, dotations de l'État, attribution de compensation de la communauté de commune Pevele Carembault, loyers communaux).

Grâce à des efforts constants de maîtrise de nos dépenses et à une recherche active de financements, notre situation financière continue de se renforcer :

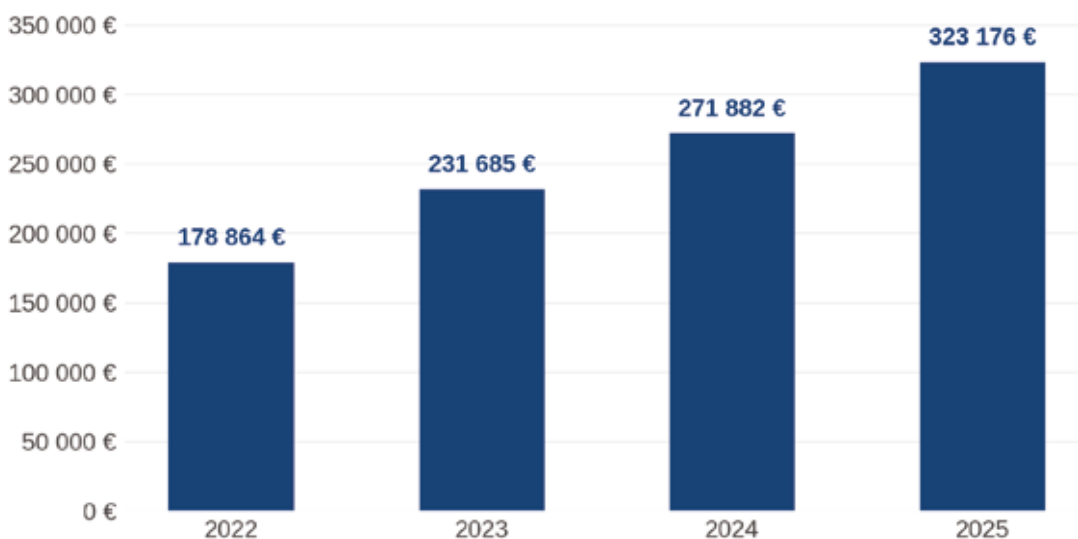
**Recettes de fonctionnement** : 1 717 494,17 €

**Dépenses de fonctionnement** : 1 394 318,33 €

**Résultat** : Notre commune dégage un **excédent de fonctionnement de 323 175,84 €** (contre 271 881,71 € en 2024, 231 684,82€ en 2023, 178 864,33 € en 2022). Grâce à une recherche active de subventions et une vigilance constante sur nos charges, nous avons augmenté notre capacité d'autofinancement (passant de 178 864,33€ en 2022 à plus de 323 175 € en 2025). Cet excédent sera intégralement réinjecté pour financer nos futurs projets.

Conformément aux choix de l'équipe municipale, l'intégralité de cet excédent a été basculée vers la section d'investissement pour financer les projets de l'année 2026 sans avoir recours à l'impôt supplémentaire.

Évolution de l'Excédent de Fonctionnement (2022 - 2025)



# Édito/ Bilan financier

## 2. Les investissements 2026 : Moderniser notre village

Pour 2026, le budget d'investissement s'équilibre à la somme ambitieuse de **1 585 730,00 €**. Cet argent sera directement injecté dans l'amélioration de notre cadre de vie et de nos infrastructures.

*Les principales dépenses prévues :*

**Le grand chantier du Mandat précédent à la place (1 050 873,18 €) : Fin de la rénovation complète de notre pôle scolaire et de la Maison Blanche qui sera une nouvelle salle pluriactivité au service de tous.** Budgétisé dès 2021, ce projet majeur sera livré cette année.

**Patrimoine et sécurité** : Réfection de la façade de la mairie, installation d'une pompe à chaleur à la médiathèque et d'une alarme anti-intrusion pour l'école et la garderie.

**Aménagement du cimetière** : Mise en place de nouvelles cavurnes

**Désendettement** : 53 200,00 € sont dédiés au remboursement normal des emprunts de la commune.

### Comment finançons-nous ces projets ?

Pour couvrir ces 1,58 million d'euros, la commune s'appuie sur une stratégie de financement solide qui préserve nos finances futures :

**Subventions obtenues** : ~ 770 623,70 € (sollicitées avec succès auprès de l'État, du Département, de la CAF et de la Pèvèle Carembault).

**Excédent d'investissement reporté de 2025** : 139 151,72 €

**Excédent de fonctionnement 2025** : 323 175,84 €

**FCTVA et Taxe d'aménagement** : 92 778,74 €

**Projection autofinancement 2026** : 260 000 €

## Conclusion & Perspectives : Une commune agile et tournée vers l'avenir

Ce bilan financier démontre la viabilité et la responsabilité de la gestion de notre commune. L'augmentation constante de notre excédent de fonctionnement (passé de 178 864,33 € en 2022 à plus de 323 175 € en 2025) est le fruit d'un travail quotidien de rigueur budgétaire.

Dans un contexte économique national complexe, où les dotations globales sont incertaines, notre collectivité a su faire preuve d'agilité et de réactivité. Aller chercher les subventions là où elles se trouvent – auprès de l'État, de la Région ou de notre intercommunalité – est devenu notre force pour mener de grands projets.

Grâce à cette excellente santé financière, nous parvenons à un triple objectif majeur pour 2026 : mener à bien la transformation de notre pôle scolaire et de la Maison Blanche, travailler sereinement pour nos projets futurs tout en maintenant une fiscalité totalement stable pour tous les habitants.

# Le Conseil Municipal



Lors de la première réunion du nouveau Conseil municipal, le vendredi 20 mars, M. Le maire et les adjoints ont été élus. Afin d'étudier les dossiers et donner leurs avis sur ce qui relève de leurs compétences.

Des commissions municipales ont été créées et regroupent les thématiques déléguées aux adjoints.

- Commission culture et patrimoine (Délégation de Mme Dominique Pastant)
- Vie associative – Sports et communication (Délégation de Mme Dominique Pastant)
- Entretien : voirie, bâtiments et espaces verts (Délégation de M. Daniel Decroix)
- Solidarité – Seniors (Délégation de Mme Isabelle Derache)
- Vie locale et économique (Délégation de Mme Isabelle Derache)
- Cadre de vie/environnement (Délégation de Mr François Vasseur)
- Enfance et jeunesse (Délégation de Mme Anne Fovelle)

Sur la composition des commissions : La loi prévoit la représentation de l'opposition dans les commissions, ce qui est strictement respecté. La configuration actuelle permet à chaque sensibilité de s'exprimer.

Les commissions sont composées de conseillers municipaux ainsi que d'adjoints, pour un nombre de 6 membres par commission.



**Arnaud Hottin**  
Maire  
Président du CCAS  
Conseiller communautaire

## Les Adjoints(e)s



**Dominique Pastant**  
1ère Adjointe  
Culture et Patrimoine - Vie associative,  
Sport et Communication - Finances -  
Cadre de vie/Environnement - CCAS.



**Daniel Decroix**  
2ème Adjoint  
Entretien : voiries, bâtiments et  
espaces verts.



**Isabelle Derache**  
3ème Adjointe  
Solidarité, Seniors. Vie locale et  
économique - Culture et patrimoine -  
Entretien - Enfance/Jeunesse -CCAS.



**François Vasseur**  
4ème Adjoint  
Cadre de vie,  
Environnement, Finances



**Anne Fovelle**  
5ème Adjointe  
Enfance et Jeunesse, Culture/  
patrimoine - Seniors/Solidarité  
CCAS.



**Théo Desbonnet**  
Entretien, voiries, bâtiments et espaces  
verts - Vie locale et économique.  
Finances



**Laurence Gossart**  
Enfance et Jeunesse - Entretien : voiries,  
bâtiments et espaces verts - Solidarité  
seniors - CCAS



**Gilles Lambert**  
Vie associative, Sport et Communication  
Culture et Patrimoine - Finances.



**Florence Bouckenoghe**  
Solidarité, Seniors - Vie associative, Sport  
et Communication.  
Cadre de vie et Environnement.



**Julien Levasseur**  
Vie associative, Sport et Communication  
Vie locale et économique - Cadre de  
vie et environnement.



**Mélanie Roch**  
Vie associative, Sport et  
Communication - Enfance et Jeunesse  
- Solidarité, Seniors

## Les Conseillères et Conseillers



**Johnny Dubus**  
Entretien : voiries, bâtiments et  
espaces verts - Culture et Patrimoine.



**Clémentine Carpentier**  
Vie locale et économique. Finances



**Sylvain Roger**  
Cadre de vie - Environnement  
Enfance et Jeunesse - Vie locale et  
économique



**Marie Brigitte Lemesre**  
Culture et Patrimoine  
Solidarité, Seniors - CCAS.



**Nicolas Moreau**  
Finances - Entretien : voiries,  
bâtiments et espaces verts.



**Audrey Lhuillier**  
Vie associative, Sport et  
Communication - Enfance et Jeunesse.



**Xavier Lemesre**  
Cadre de vie - Environnement  
Vie locale et économique.

# Informations Municipales

## État Civil

Arrêté du 30 Janvier au 25 Avril 2026

### Décès

Claude DELZENNE,	décédé le 04 février 2026
Ludovic COPPENS,	décédé le 11 février 2026
Désiré POULTRINIER,	décédé le 23 mars 2026
Géry FOVELLE,	décédé le 28 mars 2026
Marie-Paule FACQ veuve LIETARD,	décédée le 23 avril 2026

### Naissances

Auguste HYSBERGUE,	né le 9 mars 2026
Lilou DORMOY,	née le 6 avril 2026
Léonard MOUGEOT,	né le 2 avril 2026
Gabriel MOUGEOT,	né le 2 avril 2026

### Mariages

Romain DELMOTTE et Anne-Sophie LEITE NOGUEIRA,  
mariés le 21 février 2026

Alexandre RODRIGUEZ et Hortense GRARDEL,  
mariés le 11 avril 2026

Frédéric DION et Mélina LIETIN,  
mariés le 25 avril 2026



## Nos amis les chiens aussi ont leurs règles !

Parce qu'on les aime autant que vous, rappelons une règle simple : sur la voie publique, nos compagnons à quatre pattes doivent être tenus en laisse. C'est plus sûr pour eux, plus serein pour les passants... et cela évite bien des courses improvisées derrière un chat trop rapide !

Merci à tous les propriétaires pour leur vigilance et leur civisme. Ensemble, faisons de notre commune un lieu agréable pour tous, habitants comme animaux.

Cette tenue en laisse fait l'objet d'une réglementation.



Samedi 30 mai et samedi 4 juillet

## Benne pour déchets verts



Une benne pour déchets verts (uniquement) est mise à disposition

Pour rappel, les déchets acceptés sont les suivants :

- Les déchets verts du jardin : feuilles, plantes et pelouses
- Le petit élagage (max 10cm de diamètre)

Les souches et autres déchets ne sont pas acceptés, tout comme les contenants même biodégradables.

**Parking du stade de 9h à 11h30**

# Informations Municipales



## Banquet des aînés

Dimanche 27 Septembre 2026

La municipalité a le plaisir d'inviter les habitants de plus de 65 ans au traditionnel repas des aînés.

Si, dans un couple, l'un des deux a plus de 65 ans, les deux sont chaleureusement invités à participer à ce moment convivial.

Au programme : un repas offert par la municipalité, suivi d'un après-midi dansant pour partager ensemble joie et bonne humeur.

Nous vous attendons nombreux !

Inscription en mairie avant le 12 Septembre 2026.



## RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES



### Vous êtes :

- . une personne âgée de 70 ans et plus, résidant à votre domicile.
- . une personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail, résidant à votre domicile.
- . une personne adulte handicapée.

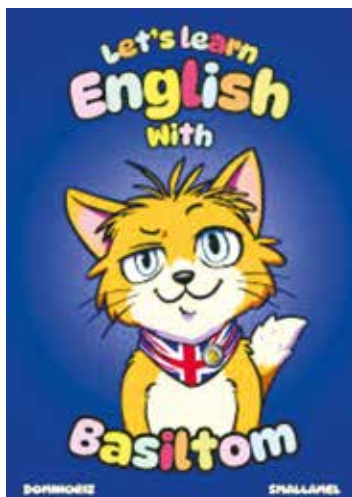
**Faites-vous recenser auprès de la mairie de Bersée.**

L'inscription sur le registre est gratuite, volontaire et facultative. Elle permet d'être en contact régulier avec les personnes et l'intervention, ciblée des services en cas d'alerte ou d'urgence.

## Et si l'anglais devenait un jeu d'enfant ?

Je m'appelle **Dominoriz**, habitante de **Bersée**, et j'ai le plaisir de vous présenter mon tout premier livre pour enfants, réalisé avec mon illustratrice **SmallAmel**, installée à **Mons-en-Pévèle**. Nous sommes heureuses de vous présenter **Let's learn English with Basilom**, un livre ludique et éducatif destiné essentiellement aux enfants du **CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>**, mais aussi à toutes celles et ceux qui souhaitent revoir du vocabulaire anglais.

Grâce à des fiches de vocabulaire colorées et amusantes, les enfants apprennent tout en s'amusant, avant de plonger dans une histoire finale leur permettant de mettre en pratique leurs nouvelles connaissances.



Ce livre est également **adapté aux enfants dyslexiques**, afin que chacun puisse prendre plaisir à découvrir l'anglais à son rythme.

Le livre est disponible au prix de **14,90€** sur le site : **The Book edition**.

## NE MANQUEZ PAS ! REPAIR COUTURE DIY

avec la collaboration de la mairie

RÉPARER AU LIEU DE JETER

venez apprendre à faire de petites retouches, à customiser, à recycler

UN SAMEDI PAR MOIS

de 10h à 12h à l'ancien presbytère

**A Noter 2 dates > 23 Mai et 20 Juin**



# Animations Municipales

**FÊTE DE LA MUSIQUE**  
19.06 | 19H-23H

**FÊTE DU MARCHÉ**  
19.06 | 16H-22H

DE NOMBREUX EXPOSANTS LOCAUX  
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

MANIFESTATION ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DES FÊTES DE BERSÉE

IPNS

**13 JUILLET**

SOIRÉE FESTIVE  
PLACE ALEXANDER  
A PARTIR DE 19H

BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE  
FEUX D'ARTIFICE 23H  
ANIMATIONS POUR LES ENFANTS

EN CAS D'INTEMPÉRIES, MANIFESTATION TRANSFÉRÉE AU COMPLEXE SPORTIF

Bersée

Tous  
**AU JARDIN**  
*Bien être et remise en forme*

Bersée

LE **DIMANCHE**

DATES PREVUES  
14/06 - 19/07 - 06/09  
11/10 - 22/11 - 06/12

JARDIN MONIQUE FINEZ  
Dernière médiathèque  
Repli en médiathèque ou maison des assos en cas de mauvais temps

→ VENEZ LIBREMENT

# Écoles

## APE des 2 Tilleuls

### Toute l'année, l'APE des 2 tilleuls vous propose des formules anniversaire !

(2 formules au choix : confiseries ou complète)

Le principe est simple : pour l'anniversaire de votre enfant, plus besoin d'aller faire les courses, de préparer les sachets de bonbons, ni même de réfléchir, l'APE s'occupe de TOUT ! Il y a même un cadeau offert pour votre enfant !

Pour réserver, envoyez un mail à [apebersee@gmail.com](mailto:apebersee@gmail.com) ou via le facebook de l'APE des 2 tilleuls.



### C'est la Kermesse de l'école des 2 tilleuls !

RDV le samedi 20 juin à la salle polyvalente, à côté du stade.  
Au programme : les performances des enfants de l'école, des châteaux gonflables, des maquillages, des tours de poneys, les fameux jeux de kermesse, et une restauration sur place !  
Ouvert à TOUS !

Réservation via Helloasso, RDV sur le Facebook de l'APE.

### L'APE des 2 tilleuls organise des ventes de pizzas artisanales !

Commandez dès maintenant via Helloasso (burger, 4 fromages, savoyarde, végétarienne, jambon champignons etc).

Retrait des commandes : vendredi 3 juillet de 16h30 à 18h30 à l'école.  
Toutes les informations sont disponibles sur la page Facebook de l'APE des 2 tilleuls ou via [apebersee@gmail.com](mailto:apebersee@gmail.com).



## École Sainte-Thérèse

## Écoles

### Comédie musicale au PACBO

Elle était en préparation depuis le mois d'Octobre. En secret et avec des répétitions orchestrées par Mme Adeline et l'équipe éducative toutes les semaines, la comédie musicale des élèves de Sainte Thérèse a été jouée. Le lieu : la salle magnifique du PACBO d'Orchies. Face à plus de 300 personnes dans le public, les enfants se sont produits sur scène, en costumes colorés et sous les projecteurs !

On vous raconte....

Léon, un petit galibot, rêve de découvrir Paris. Pour y parvenir, il va parcourir la France métropolitaine et d'outremer accompagné de sa fidèle lampe magique. Celle-ci va le guider dans 8 tableaux à la rencontre d'amis qui lui partageront des valeurs qu'il gardera à jamais gravées dans sa mémoire. Dans les Hauts de France, ce sont les enfants Partage et Accueil avec qui il fera connaissance. Puis en montagne, il découvrira Patience et Persévérance.

Loin de la France, en outremer Joie de Vivre et Respect seront aussi de nouveaux amis. Au gré de son voyage, Léon finira par retrouver Paris, la ville Lumière, et sera accompagné de Créativité et Liberté.

Au-delà du spectacle magique offert au public et de l'immense fierté de monter sur scène, ces mois de travail ont été l'occasion pour les enfants de se connaître, se redécouvrir, d'apprendre à travailler en groupes multi-âges, de s'écouter et de collaborer. Cela restera à jamais gravé dans les mémoires de chacun.



### Camille au concours "Les petits champions de la lecture"

La commune de Bersée a des talents, et en voici une qui a permis de faire connaître le village jusqu'à la frontière belge, on vous raconte.

Camille Taverne vient d'avoir 10 ans, elle vit à Bersée et va à l'école en classe de CM1 à Sainte Thérèse.

Elle pratique le théâtre ce qui, associé à un travail de préparation de qualité, lui a permis de graver les différentes étapes d'un concours de lecture.

En effet, comme tous les élèves de sa classe, Camille a participé au concours « Les petits champions de la lecture ». C'est un concours national auquel participent près de 10 000 classes. La règle du jeu : choisir un texte issu d'un roman et venir le lire devant un jury pendant deux minutes. Cela doit se faire avec de la fluidité, de l'expressivité et de l'aisance.

Après une 1ère sélection au sein de la classe organisée en janvier, Camille a été désignée comme représentante de son école pour le 1er tour de la finale départementale.

Rendez-vous était fixé à la médiathèque de Nomain en mars, pour se confronter à des enfants venus de tout le département. Stéphanie (responsable de la médiathèque)

avait réuni un jury de personnalités inconnues de Camille et cette fois-ci le public était présent en nombre...

Mais rien ne lui fait peur, elle est montée sur l'estrade et pendant deux minutes, a raconté, aux auditeurs conquis, l'histoire de Célestine futur rat de l'Opéra de Paris.

Moments d'attente, de suspense... et le verdict tombe : notre championne berséenne a séduit le jury et Camille remporte cette finale parmi les 14 candidats !

Immense fierté de revenir le lendemain à l'école et de l'annoncer aux camarades.

Dernière étape plus difficile avec la finale départementale organisée dans le magasin Cultura de Neuville en Ferrain. Le public était nombreux, les conditions plus complexes et la fatigue (de la comédie musicale de la veille) présente. Camille a effectué sa lecture toujours aussi captivante, mais la concurrence était trop rude.

Quel parcours Camille ! Le courage, le travail et l'énergie engagés méritaient que l'on te mette à l'honneur. Tu es pour Bersée, notre grande championne. Bravo à toi.

# Médiathèque & Culture



## Horaires d'ouverture

Lundi	16h00 - 18h30
Mercredi	10h00 - 12h30 & 14h00 - 18h30
Vendredi	16h00 - 18h30
Samedi	10h00 - 12h30 & 14h00 - 17h00



## Votre Médiathèque



## Informations pratiques

**Médiathèque de Bersée**  
**FERMETURE EXCEPTIONNELLE**  
 En raison de la Fête du Marché,  
 la médiathèque sera  
 exceptionnellement fermée :  
**Vendredi 19 juin**

Merci de votre compréhension

**Médiathèque de Bersée**

**Pause estivale**

La Médiathèque de Bersée sera fermée  
 du Mercredi 1er juillet  
 au Samedi 4 juillet matin

MERCI à nos bénévoles qui assureront  
 les permanences fin juin/début juillet !

**Bonnes vacances !**

## Photothèque

Dans le cadre de la création d'une photothèque municipale, nous sommes à la recherche de photographies de toutes les époques illustrant la vie de notre village : bâtiments, fêtes locales, kermesses, remises de prix, ducasses, mariages, communions, les activités des associations culturelles et sportives, entreprises, commerces...

Nous vous invitons à vous rapprocher de la médiathèque si vous souhaitez nous confier vos photos, pour reproduction et/ou don.



## Vos prochains rendez-vous Vos prochaines animations

### HEURE DU CONTE MERCREDI

**3 Juin à 15h30**

« Youpi... C'est les vacances ! »

Youpi...  
 C'est les vacances !  
 Fêtons la bonne nouvelle en histoires et en chansons avec nos conteurs-musiciens !

**Heure du Conte**  
**Youpi !...  
 C'est les vacances !**

dès 3 ans Mercredi 3 juin à 15h30

gratuit sans inscription

### P'TIT DÉJ' CULTUREL

**SAMEDI 11 Juillet à 10h**

**SAMEDI 26 Septembre à 10h**

Venez partager vos derniers coups de cœur en livres, films, musiques, spectacles, expos... autour d'un café et de quelques viennoiseries !

Parlez-nous de vos coups de cœur culturels autour d'un café et de viennoiseries !

**P'tit Déj' Culturel**  
**Samedi 11 juillet à 10h**

10€00 (10€, sans inscription)

## Concours Photo de l'Été

### Thème : Petits bonheurs de l'été

Du 4 juillet au 6 septembre 2026

Déguster une bonne glace, se plonger dans une lecture au creux d'un hamac, se laisser bercer par le son des vagues, les soirées dehors entre amis... ce sont tous ces petits bonheurs de l'été que nous vous proposons d'immortaliser pour notre Concours Photo de cette année !

A travers votre objectif, captez ce « petit pas grand-chose » qui s'ancre pourtant dans la mémoire, et dont la simple évocation vous (re)transporte dans l'ambiance estivale !...

Envoyez-nous votre photo par mail **avant le 6 septembre 2026** à l'adresse : [media.bersee@wanadoo.fr](mailto:media.bersee@wanadoo.fr), accompagnée de votre nom, d'un titre pour l'image et, si vous le souhaitez, d'un petit texte pour l'accompagner.

**Inscription et règlement** : en ligne via le portail « Graines de Culture(s) » ou à la médiathèque de Bersée.

Vos « petits bonheurs de l'été » seront ensuite exposés à la Médiathèque de Bersée et soumis aux votes du public.

Le ou la photographe ayant reçu le plus grand nombre de voix remportera un bon d'achat au Furet du Nord !

**A vos appareils... Prêts ?... Capturez !**



## [RETOUR SUR...]

### Le Printemps des Poètes : les Scènes Ouvertes / Mars

Dans le cadre du Printemps des Poètes, ce sont deux scènes ouvertes qui se sont déroulées à la Médiathèque de Bersée : l'une pour les enfants, et l'autre pour les adultes !

**Le Mercredi 25 mars après-midi**, nous avons fait rimer *Heure du conte avec poésie* !

Entre les lectures de notre équipe et celles des enfants et parents présents, les mots ont dansé, les sons se sont amusés, et les notes ont résonné !...

**Le Vendredi 27 mars**, les poètes de la soirée nous ont partagé de bien jolis textes !...

Lectures, chansons, livres et poèmes objets...

A travers ces différentes formes, nous avons pu apprécier la plume de célèbres auteurs comme Jacques PREVERT ou encore Raymond QUENEAU, mais aussi découvrir le talent d'écriture de certains de nos participants qui nous ont proposé leurs propres créations, parfois mises en musique !...

Encore un joli moment d'échanges grâce à vous...  
et Vive la Poésie !



## [RETOUR SUR...]

## Lecture Contée : « Le miel et les abeilles » / Mercredi 8 avril

*Elles dansent, elles dansent, elles dansent les abeilles...*

C'est dans un magnifique décor printanier et coloré que Véronique et Marie - ou plutôt **Capucine et Marguerite** - nous ont conté des histoires d'abeilles qui butinent et d'ours bien gourmands... de miel !...

Nous avons pu apprécier à cette occasion le talent des spectateurs (petits et grands) pour imiter le petit insecte jaune et noir : les bzzzzzzzzzz ont résonné gaiement dans la Médiathèque de Bersée !...

Un joli moment de lecture qui s'est terminé par une danse collective bien appréciée : *la danse des abeilles* !...

Merci à **Véronique et Marie** pour cette belle séance pleine de soleil et de fleurs !...



## Associations

## Amis du Patrimoine de Bersée

Concert des Journées Européennes  
du Patrimoine 2026

## A vos agendas !

L'Ensemble des Saxophones des Hauts de France a été invité par les Amis du Patrimoine à se produire samedi 19 septembre prochain à 18h30 dans notre église.

Douze professeurs de saxophone vont nous divertir avec un programme « grand public » de qualité : un spectacle à ne pas manquer.

Retenez la date et faites le savoir autour de vous !

Pierre Marie DELEBECQUE  
Président des Amis du Patrimoine de Bersée



## Courir à Bersée



COURIR  
BERSÉE

TOURNOI DE  
**pétanque**  
EN DOUBLETTE FORMÉE

**DIMANCHE 7 JUN 2026**  
**À PARTIR DE 10H30**  
TERRAIN DE LA GARE À BERSÉE  
BUVETTE - SANDWICHS - BARBECUE - DESSERTS SUR PLACE

**OUVERT À TOUS**

8€ par joueur Inscriptions limitées à 16 équipes au café L'imprévu à Bersée	1 boisson + 1 Lot offerts à chaque participant.
---	---

Tournoi organisé par Courir à Bersée avec le concours de la Municipalité

# Associations



Céline et Pierre  
Maraîchers paysans engagés

## Notre engagement

« Tous nos légumes sont cultivés sans aucun produit chimique, au delà du label BIO.

Nous agissons pour une agriculture vertueuse, l'autonomie alimentaire locale et la préservation de la biodiversité. »

## Abonnement aux paniers Amap\*

Un panier de légumes à récupérer chaque vendredi entre 18h et 19h30 sur la ferme.

Le choix entre deux tailles de paniers  
Petit panier : 11€ Grand panier : 22€

Un abonnement annuel avec un premier panier début septembre.



\*AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne. Un système de vente solidaire et assurant l'emploi durable de vos producteurs locaux.



 La Ricarderie  
 06 42 11 85 23  
[lricarderie@gmail.com](mailto:lricarderie@gmail.com)  
[amap-laricarderie@hotmail.com](mailto:amap-laricarderie@hotmail.com)

Ferme de la Ricarderie - 700 rue de la Ricarderie - 59235 Bersée

## Groupe Unis pour l'avenir de Bersée

### Engagement - Modernité - Responsabilité

**Tout d'abord, nous remercions vivement l'ensemble de nos électeurs pour leur soutien et échanges.**

**Le temps est à l'action**, les élections ont rendu leur verdict, notre nouvelle équipe est pleinement mobilisée pour répondre à vos attentes. Chaque nouveau membre de l'équipe municipale est impatient d'apporter ses idées, soutenu par l'expérience des élus qui ont tenu à poursuivre leur engagement.

**Pour l'action, il faut une organisation.** Les commissions ont été mises en place. Nous les avons souhaités efficaces. C'est pourquoi conformément à la loi, elles sont composées de 6 membres, ce nombre permet à la fois des échanges constructifs et riches.

**Pour l'action, il faut une vision.** Notre programme l'a décrit parfaitement. Les thèmes de chaque commission en font état comme priorité l'amélioration du bien vivre à Bersée: Cadre de Vie et environnement - Enfance et Jeunesse - Solidarité et seniors - Entretien : voiries, bâtiments et espaces verts - Culture et patrimoine - Vie associative, sports et communication - Vie locale et économique - Cérémonies et Finances.

**Pour l'action, il faut des ressources.** La commune en a grâce à la bonne gestion du précédent conseil. Les investissements ont été réfléchis et calibrés aux moyens de la commune et sont largement assurables. L'équilibre budgétaire a aussi anticipé le désengagement de l'état et les conséquences du contexte géopolitique.

Nous avons été ravis que **l'ensemble du conseil vote pour la continuité du conseil municipal des enfants élargi à la jeunesse.**

L'initiative de nos jeunes en partageant sur l'alimentation avec les aînés est remarquable. Un exemple que nous nous efforcerons de suivre.



[unispourlavenirdebersee@gmail.com](mailto:unispourlavenirdebersee@gmail.com)



## Groupe Ensemble, vivons Bersée

### Un groupe constructif et vigilant

Avant tout **un grand merci** à tous ceux qui nous ont soutenus dans notre campagne municipale et qui ont voté pour nous. **Nous sommes passés de 23 à 40 % des voix en notre faveur et nous avons maintenant quatre élus.** Nous n'avons pas gagné mais nous sommes dans une bonne dynamique. Ce n'est pas le cas de la liste du Maire qui a perdu près de 20% de ses voix. Le nouveau Conseil Municipal est installé mais on fait comme si de rien n'était. On continue à travailler comme avant, sans esprit d'ouverture.

Bien au contraire on s'efforce de nous isoler et de nous affaiblir en n'acceptant qu'un seul élu de notre liste dans les commissions municipales. Ce n'était pas le cas lors du précédent mandat. Cela va à l'encontre de la volonté affichée de travailler ensemble. **Ce n'est pas tenir compte du résultat des élections !**

Nous essaierons de mettre en place certaines de nos idées mais ce sera difficile car on nous laisse peu de marge de manœuvre. **Nous resterons vigilants sur toutes les dépenses de la Mairie et sur son fonctionnement.** Plusieurs bâtiments sont à vendre dans le centre de Bersée. Nous avons proposé au Maire de s'y intéresser pour créer des commerces (une boulangerie), des logements locatifs ainsi qu'un parking. **C'est un investissement indispensable pour le village** et qui pourra à terme procurer des recettes à la Mairie. Suite au dernier Conseil, nous avons réclamé et obtenu la rédaction d'un **procès-verbal** après chaque séance, comme l'oblige la loi, pour que nos interventions y figurent et que tout le monde puisse en prendre connaissance. Nous avons aussi demandé **une séparation franche entre le Comité des fêtes et la Mairie**, avec tenue d'une assemblée générale et renouvellement du bureau, ce qui n'a pas été fait depuis 2014 ! Il pourra enfin y avoir des personnes autres que les élus au sein de ce comité et un budget indépendant de la Mairie.

**Nous avons voté contre plusieurs points en Conseil :**

- **La formation des commissions municipales** avec un seul élu pour notre liste (alors qu'il y en avait deux en 2020).
- **Les indemnités du Maire et des adjoints.** Elles ont été votées au taux maximum légal (alors qu'il a été revalorisé de 8% en 2025). Dans le contexte actuel, il n'y a pas de volonté de montrer l'exemple pour faire des économies.
- **Le budget 2026 :** il a été présenté dans la précipitation sans réunir la Commission Finances auparavant pour en discuter. Le coût exorbitant du chantier du groupe scolaire représente plus de 80% des dépenses d'investissement, ce qui empêche tout autre projet important dans Bersée jusqu'au moins fin 2027.

Groupe Ensemble, vivons Bersée

Marie-Brigitte LEMESRE - Nicolas Moreau - Audrey LHUILLIER - Xavier LEMESRE

Mail : [ensemblevivonsbersee@outlook.fr](mailto:ensemblevivonsbersee@outlook.fr)

Page Facebook : [ensemblevivonsbersee](https://www.facebook.com/ensemblevivonsbersee)



# Le Coin des Professionnels

**tourne&vis**

**GARDEZ L'ESPRIT SEREIN,  
TOURNE & VIS BRICOLE POUR VOUS**

Bricolage à domicile et maintenance en entreprise

Plomberie Electricité Débarrassage Peinture Montage Jardins

**François Copin**  
06 27 56 72 89  
pevele@tourne-et-vis.com

Zones d'interventions  
**PÈVÈLE**  
Douai, Lens, Carvin,  
Seclin, Orchies et les  
alentours.

**Martine Guillemain**  
Thérapeute Humaniste  
Relation d'aide & Psychothérapies  
Enfants - Adolescents - Adultes  
123 rue du Mingoval  
59235 BERSEE  
guillemain.martine@free.fr  
http://www.martine-guillemain.fr

Sur RV : 06-67-46-20-75

SIRET: 80028884700018

**VOTRE  
FLEURISTE  
A BERSEE**

Flours & Plantes - Déco & Cadeaux  
Mariages - Deuils

**LA BOÎTE  
AUX LILAS**  
FLEURS, PLANTES, DÉCO, CADEAUX

152 rue Nestor Longue Épée  
59235 Bersée  
03 20 79 55 02  
www.laboiteauxlilas.fr

**Ô P'TITS SERVICES**

Un service adapté à chaque besoin et projet

PRESTATION DE SERVICES - TRAVAUX EXTÉRIEURS - TRAVAUX INTÉRIEURS

Réalisation de Petits Travaux extérieurs :

- entretien espaces verts
- création et fonte de pelouse
- débroussaillage, taille de haies et arbres
- taille arbres fruitiers...

Réalisation de Petits Travaux intérieurs :

- pose de placo
- enduits
- petites réparations
- mise en peinture...

DEVIS GRATUIT

services à la personne

Jean-François LESTRIEZ  
06 60 65 83 27  
cptitservices@gmail.com  
Bersée

**Luc en Roue Libre**

Réparation et entretien de  
vélo à domicile sur la Pèvèle

lucenrouelibre@gmail.com  
06 62 34 81 06  
BERSEE

**Luc en roue libre :**  
Je suis toujours disponible pour vos vélos. La boutique est ouverte de 8h30 à 19h du lundi au vendredi.  
N'hésitez pas à téléphoner au 06 62 34 81 06, avant de passer, car j'effectue également les réparations à domicile.  
Le déplacement est gratuit pour les habitants de Bersée!  
Des vacances en vélo se préparent, je peux aussi fournir les accessoires et les conseils nécessaires.  
Alors cet été, roulez et pédalez ! Que le vent soit dans votre dos!

Luc en Roue Libre, 8 place Alexander, Bersée